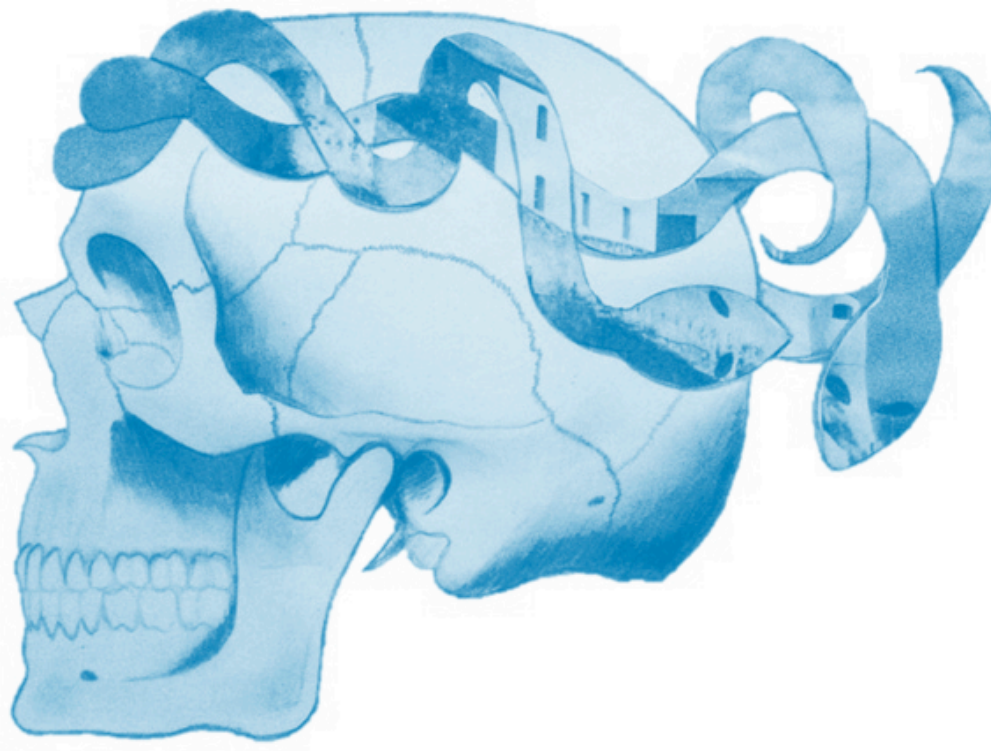




ASCLEPIOS
ASSOCIU DI I STUDENTI IN SALUTE

CHARTE DE PARRAINAGE





Le parrainage est une mission gratuite mise en place par l'association Asclepios.

Il a pour but d'offrir à tout étudiant en PACES inscrit à l'université Pasquale Paoli, et le désirant, un contact avec des anciens étudiants de Corte ayant eux-mêmes réussi le concours, et, si possible, inscrits dans la filière désirée.

Le parrainage est une relation d'étudiant à étudiant permettant d'apporter un soutien moral et psychologique ainsi qu'un suivi aux étudiants en PACES dans cette année difficile.

◆ **Parrain/marraine**

Le Parrain ou la Marraine est un étudiant volontaire de deuxième ou troisième année de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique ou kinésithérapie.

Le parrain/ la marraine s'engage à:

- > établir une relation de confiance et de respect avec son (sa) filleul(e)
- > lui assurer un soutien sur le plan humain
- > lui faire part de son expérience personnelle, de sa méthodologie, lui donner des conseils
- > répondre à ses questionnements dans des délais raisonnables

Le parrain/ la marraine ne doit pas:

- > être un élément de pression négative pour son/sa filleul(e)
- > abuser de son statut

Le parrainage ne doit pas servir à des fins personnelles. On ne doit pas utiliser le parrainage pour l'accomplissement de toute activité à vocation lucrative. L'association Asclepios met un point d'honneur sur l'engagement des parrains qui travaillent pour des écuries, à ne pas faire la promotion de leur prépa auprès de leur filleul(e).

◆ **Filleul(e)**

Le (la) filleul(e) peut:

- > demander à son parrain/sa marraine des conseils, lui poser des questions concernant son vécu pendant la PACES, ou bien les études après la PACES
- > contacter son parrain/sa marraine pour bénéficier d'un soutien

La fréquence de contact doit rester raisonnable et ne pas nuire à la vie personnelle du parrain/ de la marraine.

Le (la) filleul(e) ne doit pas:

- > exiger de son parrain/sa marraine une réponse instantanée à sa sollicitation
- > exiger que son parrain/sa marraine le/la prenne en charge quant à la préparation du concours (don des cours, aide aux révisions)



ASCLEPIOS
ASSOCIU DI I STUDIENTI IN SALUTE

Le parrain et le filleul s'engagent pour une collaboration durant une année universitaire.

Tout abus, non respect ou comportement allant contre les règles et principes présentés ci-dessus, doit être signalé au responsable du parrainage.

Le Conseil d'Administration pourra alors prendre la décision d'exclure des droits de parrainer ou d'être parrainé les personnes concernées.

**Le Vice-president parrainage de l'association Asclepios
parrainage.asclepios@gmail.com**